

MON

Bouguignon

1749

Le Contrat passé entre M^{rs} François M^{rs} apaisé le Vingt cinq Juin mil
Sept cent quarante neuf entre M^{rs} Jean Desmarest M^{rs} Lailler & habitant
à Paris au Nom de femme Estève de Marie Anne, Bouguignon le de Jean Baptiste
Matieu Bouguignon des Neveu de femme mineur de deffunt Jacques Joseph
Bouguignon M^{rs} Lailler & habitant le de Anne Gille Desmarest son épouse
à son pouvoir dit mineur abandonné au Sr Paul Antoine Duparquier
M^{rs} Bougevin de St Rue & Goumey Sr Louis Duval M^{rs} Dreyer, Jean
Paul M^{rs} de Vion, Sr Francis Dubois M^{rs} Doreau, Francis Esuyer

Maximilien de Maistre Thomas Frison de autres deux Francais Dard Daffin
leur pere & mere Louis de chacun leur ancien Meubles le Jumeubles
cependant des de suspension pour estre vu de la Direction au moyen
de quel abandonnement Les de Francais de son Vieux le semblent pour
se former qu'un seul & meme corps le ont nommez D'entre les jours
lundy de Directeur leur personnel Dard de Parquiers le D'entre les jours
pour les agir en non collectif pour leurs bien commune

Il y a de Barrele Dix averti nul de ce que quarante neuf bar
est payé pour le D'entre Dix de leur ce

Union Bourguignon 1749

« Par contrat passé devant m[âtr]e Freu[osr ?/ Frevo : sieur] no[tai]re a paris le vingt cinq fevrier mil sept cent quarante neuf apers sieur Jean Desmarest (?) m[âtr]e tailleur d'habit a Paris [au Nour le Founne] tuteur de Marie Anne Bourguignon et de Jean Baptiste Mathieu Bourguignon les [...]mineurs de deffunt Jacques Joseph Bourguignon m[ait]re tailleur d'habits & de Anne Gellet Desmarest (?) son epouse voir pour leur dit mineurs abandonnée au sieur Paul Antoine Duparquier, m[âtr]e Bourgeois [...] rue St Rormoue (?), Sieur Louis Benoist (?) m[aitr] drappier, Jean Pauttre [...], s[ieu]r François [...] m[âtre] Doreur, François Lescuyer, Maximilien Le Maistre, Thomas Friot [...] créanciers des deffunts (?) leur pere et mere [...] chacune leurs biens meubles le immeuble dependant des successions pour estre vendue en disecion (?) au moyen duquel abbendonniement [...] créanciers sejour [...] Insinué à Paris le dix avril mil sept cent quarante neuf a été payé pour le droit dix livres. »